

*Vous avez la bougeotte ?
Envie de voyager,
d'aller au musée
ou tout simplement
au ciné !
Grâce aux chèques
vacances, vous préparez votre budget loisir en bénéficiant d'un coup de pouce.*

Pour tout savoir...



LES CHÈQUES VACANCES

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le chèque vacances est une épargne mensuelle (4 à 12 mois). Quand vous versez 100 € l'État rajoute de 10 € à 33 € selon vos revenus.

Utilisable durant 2 ans sous forme de coupons de 10 à 20 € en France et dans les pays membres de l'Union européenne chez les **170 000 partenaires** du tourisme et des loisirs.

POUR QUI ?

- Les enseignants en activité affectés en métropole ou dans les Dom,
- Les assistants d'éducation,
- Les personnels rémunérés sur le budget de l'État,
- Les enseignants retraités imposables en France.

Les chèques vacances peuvent être utilisés par toute la famille.

FAIRE SON DOSSIER

Les conditions d'ouverture

Soumis à condition de ressources : vous devez identifier votre Revenu Fiscal de Référence sur votre avis d'imposition (Ligne 25) de l'année N-2 (soit 2011 pour l'année 2013).

Les bonifications

Le taux de bonification de votre épargne varie de 10 à 30% selon vos revenus.

Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration.

Simulation en ligne avec le formulaire de demande sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

PIECES À FOURNIR

Envoyez votre formulaire accompagné de :

- l'avis d'impôt sur les revenus de l'année N-2
- l'autorisation de prélèvement datée et signée accompagnée d'un Rib
- une copie de la fiche de paie de moins de 3 mois ou du titre de pension
- une attestation du handicap si besoin
- justificatifs éventuels (acte de naissance, jugement de divorce, certificat de décès...)

La validation se fait dans un délai approximatif de 6 semaines à partir de la réception du dossier complet. Comptez le même délai pour la réception de vos chèques-vacances.

OÙ LES UTILISER ?

• Hébergement

Une location, un hôtel ou un club de vacances, ...

• Restauration

Brasseries, pizzerias, grandes tables, restaurants du réseau autoroutier et grandes chaînes de restauration...

• Séjours et transport

Pour vos billets d'avion, de train ou de ferries, réservez un week-end en Europe, un séjour en bord de mer ou une semaine à la Martinique...

• Culture et découverte

Ouvrez-vous les portes du patrimoine et du monde des arts : monuments, musées, planétarium, théâtre, opéra, concert et billetterie...

• Loisirs et détente

Colonies de vacances ou parcs animaliers et d'attractions, dans les bases de plein air et les clubs de sport... Location d'articles de sport...

Renseignez-vous auprès de l'équipe du SE-Unsa

L'adresse mél xx@se-unsa.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.